

M. Hales: Monsieur le président, je saisis cette occasion pour rappeler que monsieur l'Orateur, lorsque nous lui avons demandé au début de l'après-midi de suspendre l'ordre du jour, afin de débattre l'importante question de la menace d'une grève des postiers, a alors déclaré que nous en aurions l'occasion lorsque nous serions saisis du bill. La situation est très grave. Il y aura peut-être une nouvelle grève des postes. J'espère sincèrement que le ministre s'occupe sérieusement de la situation, comme il se doit.

Je m'étonne que le ministre des Postes n'ait pas su ce que lui réservait la réorganisation de son ministère. Parmi les députés, nous sommes nombreux à ne pas comprendre pourquoi il n'a pas conféré avec les dirigeants des postiers pour leur dire: Messieurs, nous modifions les méthodes de tri. Les facteurs feront tout le tri le matin et distribueront le courrier d'une journée sans retourner au bureau de poste après dîner comme auparavant pour y trier le courrier de l'après-midi. Il aurait dû demander ceci à ses légistes: ces changements sont-ils conformes au contrat en vigueur? S'il l'avait fait, nous ne serions pas dans la grave situation actuelle, alors qu'une autre grève des postes est imminente.

Les relations extérieures du ministère ont laissé à désirer. Le ministre des Postes aurait mieux fait de donner toute son attention aux changements proposés au lieu de parcourir le pays pour parler de l'OTAN, de satellites et d'un nouveau système de communications, du moins jusqu'à ce que la réorganisation fonctionne comme sur des roulettes.

On exige des Canadiens des tarifs postaux plus élevés. Ils s'attendent, en retour, à un meilleur service. Mais non, le service est pire. Le Canada est le premier pays, que je sache, où l'on essaie de livrer le courrier d'une semaine en cinq jours. Le ministre a voulu imposer ces changements de force, sans recourir aux relations extérieures, et sans y réfléchir mûrement. Le ministre a reçu une foule d'avertissements, mais au lieu de laisser l'affaire se calmer, il la ravive par des menaces publiques à l'adresse du personnel. J'espère qu'il saisit toute la gravité de la situation.

Bien des gens se plaignent à moi du piètre service postal qu'ils reçoivent, les détaillants surtout, et plus encore les commerçants dont le magasin ferme le lundi. Même si un commerçant reçoit une lettre le vendredi matin, il ne peut y répondre avant le mardi suivant.

Comme autre exemple, je citerai le cas d'un horloger qui expédie des montres pour

fins de réparation. S'il ne reçoit pas une montre par la poste le vendredi, il devra attendre au mardi suivant. Je soutiens que les secteurs du commerce de détail de nos collectivités ont droit à la livraison postale six jours par semaine. Leur subsistance même dépend du courrier dans beaucoup de cas. Or on leur dit de louer des cases postales dans les bureaux de postes locaux afin de recevoir leur courrier six jours par semaine. Si cela continue, plusieurs bureaux de poste n'auront pas les locaux suffisants pour toutes les cases postales. Je supplie le ministre de songer aux entreprises de détail et bureaux d'affaires et de leur fournir un meilleur service.

J'ai également reçu de nombreux griefs sur le service au comptoir aux bureaux de poste. Par service au comptoir, j'entends les principaux services fournis au rez-de-chaussée du bureau de poste où se trouvent le guichet des timbres, le guichet des objets recommandés, le guichet des colis C.R., et le reste. Qu'arrive-t-il à ce comptoir maintenant le samedi? Deux employés se trouvent dans notre bureau de poste les samedis matins et ils ont reçu l'ordre de ne faire aucune transaction. Ils sont là pour remettre des plis recommandés et des colis en échange de cartes laissées par les facteurs au cours de leurs tournées. Il leur est interdit de vendre un timbre, de peser un envoi ou de faire d'autres transactions. Je dis au ministre des Postes: que tous les guichets soient ouverts au rez-de-chaussée ou que le bureau soit fermé. Pas de demi-mesures. Si le bureau est ouvert, que tous les guichets soient ouverts et non pas un ou deux seulement.

Il n'existe pas la moindre raison pour qu'un envoi ne nous parvienne pas le lendemain. Les envois des pays d'Europe et d'ailleurs nous parviennent le lendemain. D'autre part, il faut deux, trois et parfois quatre jours pour que des lettres postées à Toronto parviennent à leurs destinataires à London et à Guelph et à d'autres endroits à 80 milles de distance au plus. Comme je le disais tantôt à propos des crédits du ministère des Postes, la livraison du courrier était meilleure à l'époque de la diligence qu'aujourd'hui. Il y a quelque chose qui ne tourne pas rond du tout, et je profite de l'occasion pour signaler de nouveau la chose au ministre.

• (4.20 p.m.)

Je ne veux pas accaparer davantage le temps de la Chambre. Je regrette que le ministre des Postes n'ait pas consulté ces gens-là et les représentants de son ministère pour voir si le contrat actuel n'aurait pas été